

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Relatif au déploiement d'équipes mobiles appui aux situations complexes en région Centre-Val de Loire

1- Qualité et adresse de l'autorité compétente

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Direction de l'offre médico-sociale
Cité Coligny
131, rue du faubourg Bannier
BP 74409
45044 Orléans Cedex 1

2- Contexte de l'appel à candidature

Le rapport Piveteau « zéro sans solution » qui précise que « la réponse face à une situation complexe, suppose le rassemblement coopératif de plusieurs compétences et une capacité à les mobiliser dans la durée ».

Pour certaines situations d'enfants, d'adolescents, et d'adultes bénéficiant d'une orientation de la CDAPH, des comportements problèmes mettent en échec la poursuite de leur accompagnement.

En région Centre-Val de Loire, le constat est fait qu'il y a un accroissement du nombre de situations complexes qui ne trouvent de réponse dans des accompagnements médico-sociaux « classiques ».

Il apparait donc nécessaire de pouvoir renforcer et compléter l'offre existante.

3- Objectifs poursuivis par l'appel à candidature

L'objectif de cet appel à candidature est de permettre la continuité des parcours des personnes accompagnées grâce à la mise en œuvre d'une Équipe Mobile Appui aux Situations Complexes (EMASC) dans chaque département de la région Centre-Val de Loire.

Son action se situera autour de deux types d'intervention :

- En prévention, lors de la récurrence de difficultés importantes constatées par l'équipe encadrante habituelle.

- Lorsqu'une situation est identifiée comme très dégradée et que les méthodes et projets déployés ne suffisent plus pour garantir l'accompagnement et que le risque de rupture est avéré.

Ces interventions sont limitées dans le temps et doivent permettre le retour à un accompagnement « classique ».

4- Modalités de mise en œuvre

Le candidat devra présenter les modalités organisationnelles de mise en œuvre, et en particulier :

- Le type de public accompagné et file active.
- La zone géographique d'intervention.
- La composition détaillée de l'équipe et les missions par catégorie professionnelle.
- Les lieux et modalités d'intervention.
- Les modalités de partenariat, coopérations avec les acteurs du territoire.

5- Modalités Financière

Les EMASC seront financées sur l'ONDAM médico-social à hauteur de 150 000 euros en année pleine.

6- Candidats éligibles

L'EMASC, en tant que dispositif, doit être adossé à un établissement médico-social au titre de l'article 312-1-7° du Code de l'action sociale et des familles.

7- Calendrier de mise en œuvre

Les EMASC devront être mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2022.

8- Critères de sélection des projets

- Respect de l'enveloppe budgétaire.
- Respect du calendrier de mise en œuvre.
- Modalités de mises en œuvre.

9- Modalités de dépôt des projets en réponse à l'appel à candidature

9.1. Contenu des dossiers de candidature

Le candidat devra impérativement déposer un dossier complet :

- La fiche projet limitée à 3 pages, hors annexes.
- Un pré-projet de fonctionnement limité à 15 pages (modalités de saisine et d'orientation, de réalisation et d'évaluation du PPA, de fin d'intervention, fonctionnement avec les dispositifs RAPT/MDA/MDPH, communautés 360, dispositif d'appui à la coordination...).
- Un modèle de convention d'intervention.
- Un budget prévisionnel en année pleine par groupe fonctionnel de charges et de produits.
- Un programme d'investissement, le cas échéant.

9.2. Modalités de dépôt des candidatures

Calendrier de la procédure :

A compter de la date de parution de l'appel à candidatures, les candidats peuvent déposer leur dossier **jusqu'au 17 octobre 2022 au plus tard.**

Modalités de publicité et d'accès aux appels à candidatures :

L'appel à candidatures et ses annexes (Annexe 1 : cahier des charges ; Annexe 2 : fiche synthétique ; Annexe 3 : grille d'évaluation) est publié sur le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire – rubrique « Appel à projets/ candidatures/ manifestations d'intérêt »

Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées :

Le dépôt des projets se fait uniquement par voie dématérialisée, via la plateforme « Démarches simplifiées ».

La procédure et ses annexes sont également accessibles sur cette plateforme.

Pour accéder à l'appel à candidatures sur la plateforme, le candidat doit se rendre sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2022-aac-emasc>

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

10- Modalités de sélection des candidatures

L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à expiration du délai de réception des réponses.

La sélection des candidats sera effectuée par un comité de sélection organisé par l'ARS Centre-Val de Loire.

Décision de l'ARS :

Le Directeur Général décide du projet retenu et financé après avoir pris connaissance de l'avis de la commission régionale consultative.

Chaque promoteur est informé du résultat de l'appel à candidatures.

11- Modalités de mise en œuvre du projet

Les projets retenus donneront lieu à la signature d'un contrat d'engagement (avenant au CPOM / Fiche action).